

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 23 octobre 2013**

L'an deux mille treize, le vingt-trois du mois d'octobre, à 18h45, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Christine LUSSAC, Sylvie CAILLIEU, Elsa BOUTOULLE.

Absents excusés : Alain CLECH, Matthieu FAU-NOUGARET.

Absent : Jean-Marc LABBE.

Madame Elsa BOUTOULLE est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2013*
- *Délibération modificative au budget*
- *Point travaux salle des fêtes*
- *Délibération tarifs et règlement salle des fêtes*
- *Location du 31 décembre 2013*
- *Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC*
- *Questions diverses*

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2013

Le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2013-036 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET N° 4

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget pour augmenter la participation de la commune à la Communauté de communes du Pays de Langon pour la redevance des ordures ménagères, il propose donc les écritures suivantes :

D 61522	- 20,00 €
D 6554	+ 20,00 €

Le Conseil Municipal approuve ces opérations à l'unanimité.

POINT TRAVAUX SALLE DES FÊTES

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la salle des fêtes sont terminés. Il reste néanmoins quelques détails à régler :

- avec l'électricien : réglage des détecteurs des éclairages extérieurs, des précisions sont à apporter quant au fonctionnement du tableau électrique, le temps de sonnerie de l'alarme doit être allongé suivant une remarque de la commission de sécurité,
- avec le plombier : réglage de la chaudière.

La commission de sécurité est passée le 17 octobre dernier et a donné un avis favorable à l'ouverture de la salle sans réserve.

Le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a chargé l'employé de repeindre les tables, des tampons neufs seront mis aux pieds des chaises et des tréteaux pour ne pas rayer le carrelage.

D2013-037 – TARIFS ET REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

- Le Maire présente un projet de convention et un projet de règlement. Le Conseil Municipal approuve les projets.
- Tarifs location salle des fêtes à compter du 1^{er} novembre 2013 :
Le Maire rappelle les divers tarifs pratiqués jusqu'à ce jour et les tarifs pratiqués par les communes voisines. Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer pour la révision suite aux travaux.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs comme suit :
 - Personnes de la commune : 50,00 €
 - Personnes hors communes : 300,00 €
 - Associations communales : gratuit
 - Associations hors commune : au cas par cas suivant le type d'association
 - Location de la vaisselle : 20,00 €
 - Caution location : 500,00 €
 - Caution nettoyage : 200,00 €

Le bénéfice du tarif préférentiel des personnes de la commune est limité à deux utilisations par année civile et par foyer.

- Les états des lieux seront réalisés par le personnel communal. Une fiche technique sera réalisée pour le fonctionnement de l'alarme qui sera remise au responsable de la location, des codes provisoires peuvent être créés pour la durée de la location.
- Location du 31 décembre : cette date reste soumise au vote du Conseil Municipal au mois d'octobre. Tout le monde peut faire acte de candidature, la salle sera attribuée en priorité aux habitants de la commune.

LOCATION DU 31 DECEMBRE 2013

Le Maire informe qu'une seule demande de location pour le 31 décembre 2013 a été enregistrée en mairie à ce jour, celle de Madame Florence ROBLES.

La salle lui est donc attribuée.

COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CdC

- ***Commission des Finances*** : Patrick LUFLADE donne lecture d'un courrier adressé par Monsieur VERITE aux membres de la commission des Finances et aux Maires relatif à la proposition d'abandon du projet de médiathèque jugé trop onéreux.
- ***Commission Développement économique*** : Marc LABADIE fait part des points traités lors de la réunion du 30 septembre dernier, il fait notamment le point sur la commercialisation

des lots du parc d'activité économiques et fait la présentation du projet d'implantation d'une centrale de cogénération électrique, ce projet est couplé à l'exploitation de serres de tomates sur un terrain proche situé sur la commune de Coimères.

- **Conseil communautaire** : Pierre DIENER et Marc LABADIE font le compte-rendu de la dernière réunion.

QUESTIONS DIVERSES

- **Monuments historiques** : Le Maire présente les devis de restauration des deux peintures sur toiles de l'église " Vierge à l'Enfant" et "Saint-Michel" adressés par Madame Pascale PETEL de l'Atelier "Les Vergers" de Castets-en-Dorthe. Ils s'élèvent respectivement à la somme de 2.428,00 € et 2.640,00 €, soit un total de 5.068,00 €. Il prendra contact avec les services de la DRAC et du Conseil Général pour connaître les possibilités de financement.
- **Ventes des noisettes** : la société UNICOQUE est venue récupérer les noisettes récoltées. Elle doit faire une proposition de prix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.